

Procès-verbal n°27 de la commission des Compétitions jeunes

Réunion du :	Jeudi 17 MARS 2022
À :	14h00 -
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	MM. Patrick AURILLON- Jean-Marie TASTEVIN - Jean-PIERRE RIEU- Denis LASGOUTE - Stéphane BROC Emile HOURS
Excusé :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (n°affiliation@footoccitanie.fr). le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°26 de la réunion du 10/03/2022

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Directives Procès-verbal du COMEX du 20/08/2021 concernant les directives afférentes à la mise en application du Pass sanitaire dans le cadre de la reprise des compétitions **FFF-Ligues et Districts**

RETOUR COMMISSIONS - HOMOLOGUATIONS

CSR-

CATEGORIE U15/U14 Départementale 3 Poule A

MATCH N° 23610830 DU 13/03/2022 entre SUMENE-LA REGORGANNE

VU la feuille de match vu les annotations, le terrain étant impraticable, le match est reporté à une date fixée par la commission.

La commission reporte cette rencontre le Dimanche 27 Mars 2022 à 10 h00



Modifications rencontres -REPROGRAMMATION - COVID 19

Les rencontres non jouées les 12 et 13 Mars 2022 sont reprogrammées les 26 et 27 Mars 2022
CONSULTEZ LE SITE DU DISTRICT RUBRIQUE « **CHAMPIONNAT** »

CATEGORIE U15/U14 Départementale 1 Poule A

La rencontre entre US TREFLE 1 et GENERAC 1 prévue le dimanche 03/04/2022 10 HEURES, **SE JOUERA LE SAMEDI 02/04/2022 à 17h00 même stade accord des deux clubs.**

CATEGORIE U15/U14 Départementale 3 poule A

La rencontre entre CIGALOIS MONOBLET/SUMENE, prévue le dimanche 20 Mars 2022, **SE JOUERA LE SAMEDI 19 Mars 2022 à 15 heures, même stade accord des deux clubs**

FORFAITS SIMPLES

CATEGORIE U17/U16 –Départementale 2 Poule A FORFAIT SIMPLE

Club 503353 AIMARGUES (Entente CAMARGUE VIDOURLE 2)

Par courriel en date du vendredi 11 Mars 2022 à 09 heures 51, le club d'AIMARGUES nous informe que l'équipe CAMARGUE VIDOURLE 2 ne se rendra pas à GENERAC pour y disputer la rencontre entre GENERAC et CAMARGUE VIDOURLE 2, Le dimanche 13 mars 2022 à 10h00 et déclare devoir faire FORFAIT pour cette rencontre.

Score à homologuer : GENERAC 3 Points – CAMARGUE VIDOURLE 2 0 Point (moins 1 Point au classement).

CATEGORIE U15/U14 Départementale 3 Poule A

Club 500257 ST BARBE LA GRAND'COMBE

Par courriel en date du samedi 12 Mars 2022 à 17heures 19, le club nous informe que son équipe U15 : U14 ne se rendra pas à UZES le Dimanche 13 Mars 2022 à 10 h00 pour disputer la rencontre : UZES/ST BARBE LA GRAND COMBE en raison d'un manque d'effectif.

En conséquence, l'équipe U15/U14 de **ST BARBE LA GRAND'COMBE est déclarée FORFAIT SIMPLE.**

Score à homologuer : UZES 3 points – ST BARBE LA GRAND'COMBE 0 Point (moins un point au classement).

INFO CLUBS

Rappel :

Le changement de date pour un match par rapport au calendrier se fait à titre exceptionnel et dans le cadre de l'article 91 alinéa 2 des règlements généraux.

La demande par le réseau foot6clubs se fait cinq jours avant la date réelle du match, au-delà le réseau foot clubs n'est plus accessible.

A titre très exceptionnel par mail avec l'accord des deux clubs. Au-delà du mercredi avant match, la commission se réserve le droit de ne pas accepter la demande.



Courrier clubs

Courrier de O FOURQUES – lu et noté, réponse sera donnée après réunion entre La commission, le Secrétaire Général, la commission technique. Avec avis du comité directeur

Le Président

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance

Patrick AURILLON

